

COMMUNE D'OURCHES-SUR-MEUSE

DÉCISION DE NON OPPOSITION DE DECLARATION PREALABLE

Délivrée par le maire au nom de la commune

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

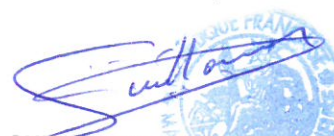
Commune de Ourches sur Meuse 7 Rue du Faubourg 55190 OURCHES-SUR-MEUSE

 D P 0 5 5 3 9 6 2 3 0 0 0 0 1 Dossier : DP 055396 23 00001 Déposé le : 31/03/2023 <u>Nature des travaux</u> : REPLACEMENT D'UNE PERGOLA EN BOIS PAR UNE PERGOLA EN ALUMINIUM RAL 7035 - DIMENSIONS INCHANGÉES <u>Adresse des travaux</u> : 14 RUE SUR L EAU 55190 OURCHES-SUR-MEUSE <u>Référence cadastrale</u> : A 883	 1 1 0 0 0 0 0 0 5 7 1 5 Demandeur : MONSIEUR BARBOSA VICTOR 14 RUE SUR L EAU 55190 OURCHES SUR MEUSE
Surface de plancher créée : m²	

Le Maire d'Ourches sur Meuse,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/10/2008,
Vu l'avis du Maire favorable en date du 31/03/2023.

DÉCIDE

Article unique : La **DP 055396 23 00001** fait l'objet d'une **DÉCISION DE NON OPPOSITION** pour les travaux décrits dans la demande présentée.

Date d'affichage : - de l'avis de dépôt : - de la décision en mairie : Date de transmission au Préfet ou à son délégué :	Fait à OURCHES-SUR-MEUSE, le Le Maire  Jean Louis GUILLAUME 
---	---

La présente autorisation est susceptible de donner lieu au versement des taxes d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive.

Les modalités de déclaration et de paiement de la taxe ont évolué depuis le 1er septembre 2022, et varient selon que votre demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée avant ou après cette date.

Code de l'Urbanisme).

Cette mise en demeure est notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. Elle peut être envoyée par courrier électronique dans les cas prévus à l'article R 423.48. Elle rappelle les sanctions encourues (art R 462.9 dernier alinéa).